

## Nos partenariats

Des partenariats sont mis en place au niveau de chacun des axes de l'accompagnement :

- **Scolaire / Formation** : Education Nationale, établissements scolaires, CFA, IRFA, AFPA, CFPPA...
- **Professionnel milieu ordinaire** : tissu économique local, Entreprises Adaptées, entreprises de Dijon Métropole, CCI, CMA...
- **Professionnel milieu protégé** : ESAT de la région
- **Thérapeutique** : CHS, CMP, CIPP, personnel médical et paramédical en libéral (psychologue, psychiatre, ergothérapeute...)
- **Judiciaire** : services de protection des majeurs
- **Hébergement** : foyers d'hébergement pour personnes handicapées, Résidence Habitat Jeunes, SAEA...
- **Mais aussi** l'ARS, la MDPH, les SESSAD, les IME, la Mission Locale, Pôle Emploi, Cap Emploi...



## Vos contacts :

### Activ'Pro Habilis

30a rue Elsa Triolet - 21000 Dijon

Ligne directe : 03 45 29 00 80

Secrétariat : 03 80 59 94 40

### Pierre MAYOL

Chargé d'Insertion

06 01 40 03 28

[pierre.mayol@pepcbfc.org](mailto:pierre.mayol@pepcbfc.org)

### Albane SARRAZIN

Monitrice d'atelier

07 78 86 52 49

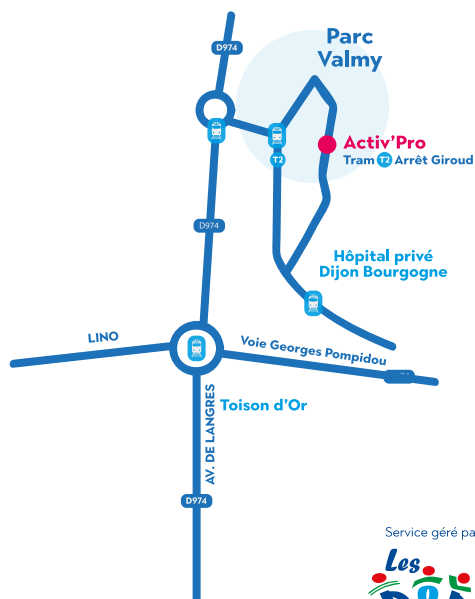
[albane.sarrazin@pepcbfc.org](mailto:albane.sarrazin@pepcbfc.org)

### Jean-Vincent ROUX

Chef de service

06 19 26 46 75

[jeanvincent.roux@pepcbfc.org](mailto:jeanvincent.roux@pepcbfc.org)



Service géré par



# Activ'Pro Habilis

16 > 25  
ANS



## Qu'est-ce qu'Activ'Pro :

Activ'Pro est un service de l'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) Habilis qui accompagne les usagers entre **16 et 25 ans** dans le champ de la formation et de l'insertion professionnelle, quel que soit leur type de handicap. Il s'agit de faire un suivi individualisé sur le projet professionnel, de proposer des mises en situation modulées et adaptées et de conduire des prestations d'appui en fonction des besoins identifiés.

L'accompagnement proposé permet de construire un projet, de tester les savoir-faire et les savoir-être, d'évaluer et d'accompagner une orientation professionnelle.

L'objectif d'Activ'Pro est de limiter les ruptures de parcours entre le secteur enfance et la vie d'adulte.

Le service se positionne comme une **véritable passerelle vers le monde du travail**.

**Une orientation MDPH est nécessaire pour être accompagné par le service.**

**L'axe d'accompagnement est prioritairement l'insertion professionnelle**, mais le service travaille également les axes annexes qui conditionnent la réussite de l'insertion professionnelle et du passage à la vie d'adulte (autonomie, transport, logement, protection judiciaire,...).

**Le service a un agrément de 17 places réparties selon 2 types de publics :**

1

**50% d'usagers « amendement Creton »** avec orientation ESAT qui sont en attente d'une place disponible en ESAT

2

**50% d'usagers** qui ont une orientation vers le milieu ordinaire de travail

1

## Les usagers « amendement Creton » : un accompagnement vers une admission en ESAT

Les usagers sont accueillis à temps partiel sur les différents ateliers de l'ESAT Habilis (blanchisserie, conditionnement / façonnage, multitravaux / espaces verts, restauration, pôle graphique) en fonction de leur projet. Ils peuvent également choisir de découvrir plusieurs activités différentes de l'établissement afin de confirmer ou modifier leur projet. Ces mises en situation en atelier d'ESAT permettront de maintenir les acquis des usagers accompagnés, de développer leurs compétences professionnelles et leurs savoir-être, et de faciliter ainsi leur admission en ESAT.

Les usagers sont accompagnés par un moniteur d'atelier qui est leur référent et s'assure de la mise en œuvre de leur projet.

### L'objectif est l'entrée dès que possible de l'utilisateur en ESAT.

Gratifications :

- Versement aux usagers d'un pécule équivalent à 6% du SMIC/ ETP
- Les repas, les vêtements de travail et les équipements de protection individuels sont fournis par l'établissement pendant les jours de présence à l'ESAT.

2

## Les usagers bénéficiant d'un accompagnement vers le « milieu ordinaire de travail »

Les usagers sont accompagnés par un CIP (chargé d'insertion professionnelle) qui leur propose un accompagnement plus singulier que les dispositifs de « droit commun » (Mission Locale, CAP Emploi, Pôle Emploi), avec des rendez-vous plus réguliers. Cet accompagnement est flexible et s'adapte au projet de l'utilisateur ; il peut s'organiser dans les bureaux d'Activ'Pro ou sur le lieu de formation ou de stage / emploi de l'utilisateur. Le CIP utilise son portefeuille d'entreprises pour les mises en situations professionnelles. Il participe aussi - pour les usagers qui sont encore scolarisés - aux temps de réflexion avec les établissements scolaires et de formation.

Le projet professionnel s'inscrit principalement en milieu ordinaire de travail (entreprises, entreprises adaptées). L'objectif d'Activ'Pro est l'entrée effective et pérenne de l'utilisateur dans l'emploi.

### Un accompagnement médico-social

Tous les usagers bénéficient d'un accompagnement médico-social, en collectif ou en individuel, en fonction des besoins repérés. Des activités pédagogiques et éducatives leurs sont dispensées pour renforcer leur employabilité.

Tous les champs nécessaires à l'insertion professionnelle et au passage à l'âge adulte sont couverts : l'autonomie, l'hébergement, la mise en place d'une protection judiciaire ou d'un SAVS,...



### Modalités de l'accompagnement

Il n'y a pas de limite de temps dans l'accompagnement si ce n'est l'âge buttoir de 25 ans. La notification MDPH est valable pour une durée de 2 à 3 ans.

Cet accompagnement ne remplit pas systématiquement un emploi du temps journalier complet. Le service est fermé quelques semaines par an.



### Exemples d'utilisateurs admissibles sur Activ'Pro :

- Utilisateur en établissement du secteur enfance (IME,...) avec une orientation ESAT mais en attente de place en ESAT et maintenu dans son établissement en « amendement CRETON »
- Utilisateur arrivé en fin de parcours scolaire et sans projet précis
- Utilisateur en cours ou en fin de parcours scolaire avec projet professionnel
- Utilisateur de 20 ans arrivé en fin d'accompagnement SESSAD et nécessitant un accompagnement renforcé pour son insertion professionnelle.

